

Certificat d'approbation pour les détecteurs de fumée RM 2000, RM 3000+ et la commande des signaux S400

Bescheid

über die Änderung und Verlängerung der Geltungsdauer der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung vom 12. November 2010

Zulassungsnummer:
Z-6.5-1903

Antragsteller:
Dictator Technik GmbH
Gutenbergstraße 9
86356 Neusäß

Zulassungsgegenstand:
Feststellanlage "Dictator RM II" für Feuerschutzabschlüsse

Deutsches Institut für Bautechnik

Zulassungstelle für Bauprodukte und Bauarten
Deutsches Institut für Bautechnik
Eine vom Bund und den Ländern gemeinsam getragene Anstalt des öffentlichen Rechts
Mitglied der EDTA, der UKAa und der WFTAG

Datum: 20.11.2011 **Geschäftszeichen:** III 33-1.6.5-25/11

Geltungsdauer
vom: **1. Dezember 2011**
bis: **1. Dezember 2016**

Dieser Bescheid ändert die allgemeine bauaufsichtliche Zulassung und verlängert die Geltungsdauer der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung Nr. Z-6.5-1903 vom 12. November 2010. Dieser Bescheid umfasst zwei Seiten. Er gilt nur in Verbindung mit der oben genannten allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung und darf nur zusammen mit dieser verwendet werden.

DIBt | Kuttenbergstraße 30 | D-10829 Berlin | Tel.: +49 30 78730-0 | Fax: +49 30 78730-330 | E-Mail: dibt@dibt.de | www.dibt.de

3.8 Installation électrique de l'ensemble de blocage

Extrait de la homologation générale de la surveillance des chantiers (novembre 2010)

Pour éviter des erreurs par un court-circuit (connection conductrice involontaire) des contacts de déclenchement, il faut un câblage séparé des dispositifs (pièces du système) suivants :

- détecteurs de fumées
- bouton de déclenchement
- dispositifs de surveillance, qui peuvent empêcher un déclenchement

Il ne faut pas un câblage séparé, si la détection de défauts ou le déclenchement de ces dispositifs se fait par des lignes (par ex. changement de courant, télégrammes de données), ou les dispositifs sont réunis ou contenus dans un carter, ou les alimentations de ces dispositifs passent complètement par une gaine de protection ou un conduit de câbles.

4. Montage

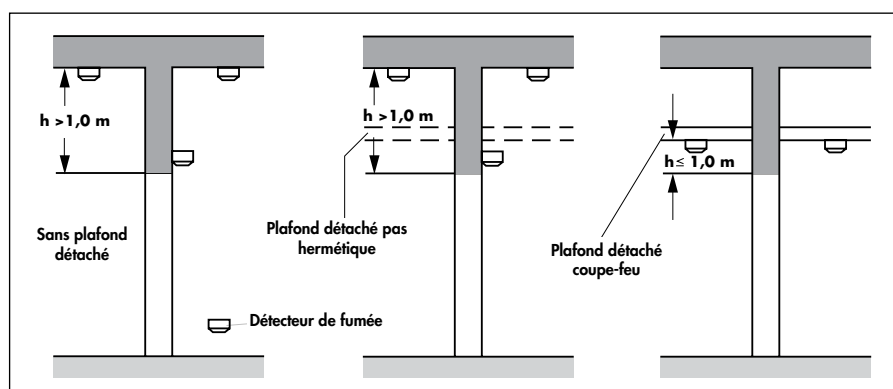
4.1 Installation des détecteurs

4.1.1 Overtures dans la paroi

Extrait des directives pour l'installation de détecteurs de fumée (octobre 1988)

Pour déterminer le nombre de détecteurs de fumée nécessaire, il faut suivre les directives suivantes. En règle générale il est agréé, qu'un détecteur peut surveiller deux mètres de chaque côté. Pour une porte supérieure à 4 m de large des détecteurs supplémentaires sont nécessaires.

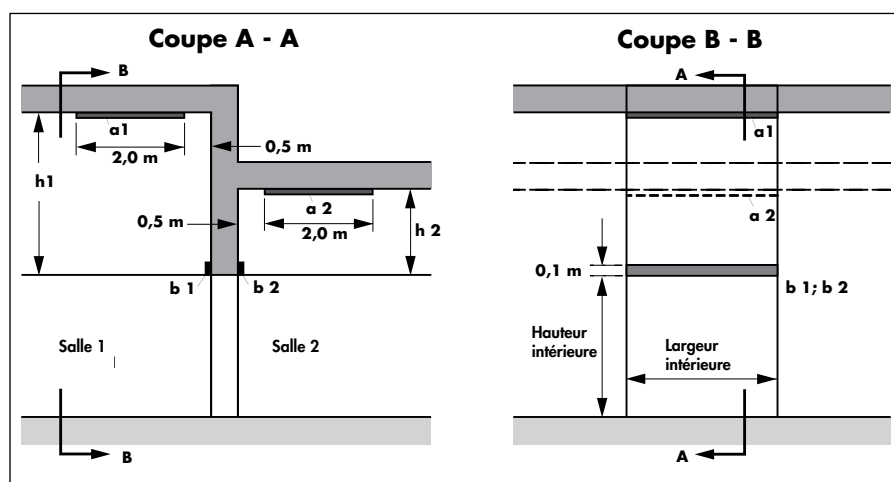
Normalement il suffit de mettre un détecteur au plafond dans les deux pièces



Ill. 1 : Hauteur-témoin de la surface inférieure du plafond

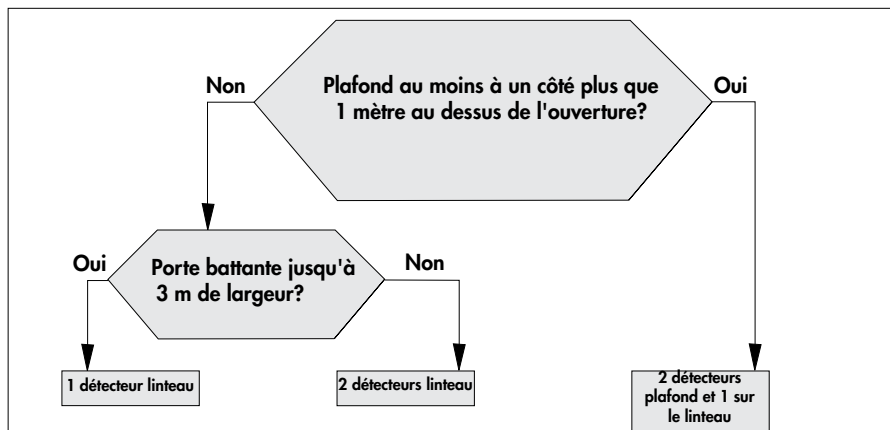
contiguës à l'ouverture et, au-dessus du bord supérieur de l'ouverture libre à un côté du passage au moins un détecteur. Il y a quand même deux exceptions :

- Si le plafond des deux pièces contiguës à l'ouverture ne dépasse pas un mètre au dessus du bord supérieur de l'ouverture à protéger, deux détecteurs sont suffisants.
- Si le passage libre n'exède pas 3 m et si cette ouverture est fermée par une porte battante, un seul détecteur suffit.



Ill. 2 : Domaines d'installation selon 4.1.1

ligne	Hauteur du plafond minimum	Domaine d'installation	Quantité de détecteurs*
	au-dessus de l'ouverture	($b = b_1$ ou b_2)	de détecteurs*
1	h_1 et/ou $h_2 > 1,0$ m	$a_1 + a_2 + b$	2 détecteurs
2	h_1 et $h_2 \leq 1,0$ m	$a_1 + a_2$	2 détecteurs au plafond
3	comme ligne 2,	b	1 détecteur
	sur linteau	mais porte battante	le



Ill. 3 : Diagramme de décision pour 4.1.1

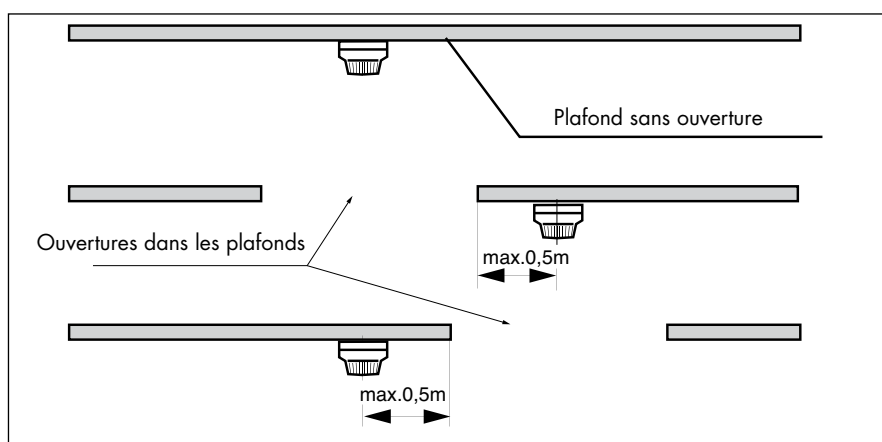
4.1.1 Suite - remplacer des détecteurs de plafond par ceux de paroi

Dans les cas suivants, les normes permettent de remplacer des détecteurs fixés au plafond par des détecteurs fixés au paroi) :

- Si la hauteur du plafond au dessus de l'ouverture est plus grande que 5 m.
- les détecteurs sont fixés à 3,5 m au-dessus de l'ouverture à la paroi à l'aide de cornières de montage. La distance entre détecteur et paroi doit être d'au moins 0,5 m.

4.1.2 Ouvertures dans les plafonds

S'il existe des ouvertures dans les plafonds entre les étages, celles-ci doivent être contrôlées par un détecteur. Il faut prévoir au minimum un détecteur pour chaque étage. Il le faut monter au maximum à 0,5 m de l'ouverture. Si le plafond supérieur à une ouverture est fermé, il faut installer un détecteur au plafond au-dessus de l'ouverture du plafond.



Ill. 4 : Etendues d'installation selon 4.1.2

S'il n'est pas possible de surveiller toute l'ouverture par un seul détecteur (rayon de surveillance 2 m), il faut utiliser plusieurs détecteurs.

4.2 Déclenchement manuel

Il faut être possible de déclencher manuellement chaque dispositif de blocage sans entraver son fonctionnement normal. Le système de déclenchement manuel doit se trouver à proximité immédiate de la fermeture et ne doit pas être recouvert par celle-ci. Il doit être bien visible et facile à actionner. La touche du bouton-poussoir devrait être marquée "Fermer la porte" ou similaire.

4.5 Fixation des dispositifs de déclenchement

Il ne faut jamais perforer des portes coupe-feu.

Les contre-plaques des ventouses électromagnétiques se fixent sur les portes au maximum à 150 mm du bord supérieur latéral. Pour des portes en acier, utilisez des écrous à sertir avec des vis M5 ou M6.

5. Essai de fonctionnement

Après avoir terminé l'installation, il est obligatoire de vérifier le bon fonctionnement des appareils et de le confirmer par écrit à l'utilisateur. Cela doit se faire par un professionnel ou par une personne compétente autorisée par le fabricant des systèmes de déclenchement.

6. Inspection périodique

L'utilisateur est tenu de faire vérifier l'installation au moins une fois par mois, et de la maintenir constamment en ordre de marche. Les contrôles ne doivent s'effectuer que par un professionnel ou par une personne compétente.

L'utilisateur s'engage à procéder au moins une fois par an à des essais de bon fonctionnement et de parfaite coordination des fonctions de tous les composants. Il s'engage aussi à assurer lui-même l'entretien de l'installation ou à faire exécuter les travaux nécessaires. Ces essais et leurs résultats seront consignés dans un livre de contrôle.

Inspections mensuelles					
Date	Nom	Date	Nom	Date	Nom

Inspections annuelles					
Date	Nom	Date	Nom	Date	Nom